

En toute sécurité (de retour) au travail

Les activités après le lockdown reprennent progressivement. Pour que cela se fasse en toute sécurité, nous nous référons aux différentes communications du gouvernement et des partenaires sociaux.

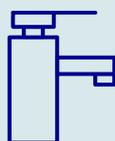
En particulier, les guides génériques et sectoriels (disponibles via [ce lien](#)) contiennent de nombreuses informations et exemples utiles.

Néanmoins, nous souhaitons formuler quelques conseils supplémentaires en ligne avec les brochures ci-dessus pour réduire les risques d'accidents et/ou de dommages.



- Pour réduire le risque de contamination, il peut être envisagé de laisser les portes ouvertes. Le blocage des **portes coupe-feu** (par exemple avec un coin ou une cale) n'est pas autorisé par la loi et, en outre, crée des risques majeurs en cas d'incendie car le compartimentage n'est plus de mise.

Pour trouver un équilibre entre les mesures de protection incendie et le risque de Covid 19, il existe une solution sans fil qui vous permet de garder vos portes coupe-feu ouvertes et de les faire fermer automatiquement en cas d'alarme incendie. De cette façon, vous êtes en conformité avec la réglementation et en plus, vous prenez des mesures supplémentaires dans la prévention contre le Covid 19.



- Risque d'incendie et/ou de brûlure lié à l'utilisation des **gels désinfectants**. Les gels désinfectants peuvent contenir jusqu'à 70% d'alcool. Il est important de bien frotter le gel pour que les vapeurs d'alcool aient complètement disparu avant de toucher quoi que ce soit. Si vous entrez en contact avec le feu ou une source de chaleur et que ces vapeurs n'ont pas complètement disparu, elles peuvent prendre feu.

Si les quantités dépassent la consommation quotidienne, celles-ci doivent être stockées comme les autres produits inflammables.



- Pour réduire le risque de contamination dans un espace réduit comme l'ascenseur, l'utilisation des escaliers est encouragée. Cependant, les gens peuvent être réticents à saisir la rampe d'escalier par crainte de la contamination. Une fréquence accrue de nettoyage de la rampe est donc impérative. De plus, on peut utiliser des mouchoirs en papier et/ou des gants qui peuvent être mis à disposition à proximité des escaliers.





- Suite aux mesures corona, il est autorisé en Wallonie de placer **des cloisons de protection démontables dans les véhicules** pour la durée de la pandémie. Si ces cloisons sont démontables, il n'est pas nécessaire d'effectuer une homologation complémentaire. Vous pouvez trouver les conditions auxquelles ces protections doivent répondre en annexe. Le plexiglas est dangereux car il peut éclater à l'impact. Une alternative approuvée est, par exemple, le polycarbonate.



- **La ventilation** est une mesure essentielle pour les bâtiments. En premier lieu, assurer une ventilation suffisante en ouvrant régulièrement les fenêtres. Dans les bâtiments avec des systèmes mécaniques de ventilation, des heures de travail plus longues que d'habitude peuvent être programmées en réglant les minuteries de sorte que la ventilation démarre au moins 2 heures avant le début du temps de travail et continue jusqu'à 2 heures après le temps de travail. Lorsqu'il existe un système de ventilation automatique, une ventilation supplémentaire peut également être obtenue en abaissant la limite de CO₂. Une installation de climatisation ne doit pas être plus nettoyée qu'à l'ordinaire pendant cette crise corona, mais doit être entretenue selon la procédure de maintenance existante. Le virus se transmet principalement en inhalant directement des gouttelettes de salive d'une personne malade ou en touchant des surfaces infectées par cette personne.

En plus des consignes générales de santé, les consignes de sécurité existantes ne doivent pas être oubliées. Le cas échéant, celles-ci devraient être ajustées en fonction des mesures corona.

Points d'attention lors du redémarrage des activités :

- Vérifiez le fonctionnement des systèmes de sécurité des installations et machines (arrêts d'urgence, générateurs de secours, ...).
- Vérifiez si toutes les inspections obligatoires sont à jour avant la réutilisation du matériel (par ex. monte-charge et équipement de levage).
- Organisez un toolbox concernant le travail en toute sécurité : corona en combinaison avec les procédures générales de sécurité (EPI, EPC, instructions de travail, LOTO, LMRA,...).
- Ne redémarrez pas toutes les installations simultanément : cela peut provoquer une surintensité qui peut couper le circuit.
- Légionellose
 - Chauffez l'eau à 65 ° C pendant au moins 1 heure avant la mise en service.
 - Rincez ensuite avec un volume de rinçage minimum égal à 3 fois le volume du tuyau ou pendant au moins 10 minutes.
 - Assurez-vous que la nébulisation ne peut pas être inhalée (par exemple, maintenez la pomme de douche sous l'eau dans un seau).
- Assurez-vous que les sterfputs ne sont pas secs.
- Si nécessaire, interrogez votre médecin du travail sur les contrôles médicaux à effectuer.

